

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 mars 2013
(convocation du 11 mars 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 12h15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FLORIAN Nicolas à M. FAVROUL Jean-Pierre à partir de 12h00
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12h00
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 12h15
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h15
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques à partir de 12h30
Mme BREZILLON Anne à Mme LIRE Marie-Françoise jusqu'à 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BONNEFOY Christine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11h50
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe

M. DUPOUY Alain à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GALAN Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h20
M. HURMIC Pierre à Mme NOEL Marie-Claude
M. JOUBERT Jacques à M. LABARDIN Michel à partir de 12h00
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h15
Mme LAURENT Wanda à M. GELLE Thierry
M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10h00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à partir de 10h40
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUERON Robert à M. QUANCARD Denis
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à M. BRON Jean-Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Réseau Entreprendre Aquitaine - Programme d'actions 2013 -
Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Réseau Entreprendre Aquitaine créée le 15 décembre 1995, membre du Réseau Entreprendre, se positionne sur des projets de création d'entreprises et d'emplois, quel que soit leur secteur d'activités, innovant ou traditionnel et portés par des créateurs ou des repreneurs n'ayant jamais été chefs d'entreprises ou n'ayant qu'une expérience d'entreprise sans salarié. L'association Réseau Entreprendre Aquitaine accompagne ces créateurs avec l'appui de chefs d'entreprises expérimentés.

Depuis 2004, la Communauté Urbaine de Bordeaux a mis en place un partenariat avec certaines structures telles que cette association, qui assurent sur l'agglomération une fonction d'accompagnement à la création d'entreprises et au développement de l'entrepreneuriat auprès de publics spécifiques et/ou en difficulté. Elle contribue ainsi grâce au soutien financier qu'elle apporte à ces associations, dont les domaines d'intervention se complètent et constituent un maillage sur le territoire de l'agglomération, à un effet de levier en faveur de la création d'entreprises.

La démarche suivie par l'association Réseau Entreprendre Aquitaine commence par un premier accompagnement au montage du dossier dès l'accueil du porteur de projet. Après examen, le Comité d'Engagement de l'association valide l'opportunité d'un accompagnement à la fois financier (octroi de prêts d'honneur) et humain. Ainsi, le lauréat a la possibilité de bénéficier de conseils personnalisés, d'échanges collectifs, de partages d'expériences et d'un effet de mise en réseau permanent. Cet accompagnement se déroule sur une période de deux années.

En 2012, 350 porteurs de projets ont été accueillis et, au final, 22 entreprises lauréates ont été sélectionnées pour 19 en 2011. Ceux qui ne rentraient pas dans la cible de l'association ont été ré-orientés vers les structures d'accompagnement les mieux adaptées. 70 porteurs de projets ont bénéficié d'un accompagnement structuré par des chefs d'entreprises.

Pour l'année 2013, le Réseau Entreprendre se fixe un objectif de 30 entreprises lauréates, représentant une centaine d'emplois.

Dans ces conditions, notre établissement public est sollicité pour renouveler son soutien financier de 10 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 222 600 € T.T.C, répartis comme suit :

Dépenses	€ T.T.C	Recettes	€ T.T.C
Salaires	133 215	Cotisations	120 600
Achats	4 950	CRA	5 000
Services extérieurs	15 450	CUB	10 000
Rémunérations et honoraires	6 500	Ville Bordeaux	10 000
Déplacements	46 030	CCIB	10 000
Frais généraux	16 455	Autres	67 000
TOTAL	222 600	TOTAL	222 600

Les résultats obtenus par cette structure et le rôle qu'elle joue auprès d'un nombre important de porteurs de projets constituent un véritable levier de développement économique pour l'agglomération. Dès lors, le soutien communautaire apparaît plus que primordial, tant du point de vue du développement économique solidaire que de celui de l'insertion sociale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement d'intervention à vocation économique adopté par délibération n°2012/0326 du Conseil de Communauté du 25 mai 2012

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT :

- le rôle joué par cette structure pour un nombre croissant de porteurs de projets, et le développement économique solidaire lié à l'insertion sociale qu'il induit sur le territoire de l'agglomération bordelaise,
- que la création d'entreprises et d'emplois est un des axes prioritaires fixé par le Schéma Métropolitain de Développement Economique adopté le 25 mars 2011,
- le dispositif d'accompagnement adopté par Réseau Entreprendre Aquitaine d'insertion permet non seulement l'insertion de personnes en difficulté, mais se traduit également par un fort taux (76%) de pérennité des entreprises soutenues.

DECIDE

Article 1 : il est attribué à L'association Réseau Entreprendre Aquitaine une subvention de 10 000 € pour la mise en œuvre de son programme d'actions pour l'année 2013.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement de la subvention attribuée à l'association Réseau Entreprendre Aquitaine.

Article 3 : la dépense relative au versement de la subvention précitée sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, Article 6574, fonction 900, CRB BD00. Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 AVRIL 2013

PUBLIÉ LE : 4 AVRIL 2013

M. NICOLAS FLORIAN